



Rapport d'activité 2022

Programme 2023



SOMMAIRE

I – L'ADMINISTRATION.....	3
1) Les adhérents.....	3
a) Les Communes.....	3
b) Les intercommunalités.....	4
c) Les autres personnes morales de droit public.....	4
d) Les Associations Syndicales Autorisées.....	5
e) Les partenaires et personnes qualifiées.....	5
2) L'Assemblée Générale du 3 mai 2022.....	6
3) Le Conseil d'Administration et ses 3 réunions.....	6
4) L'expertise sur laquelle s'appuie IT05.....	7
II - LE BILAN D'ACTIVITÉ.....	9
1) L'assistance aux Communes et EPCI.....	9
a) L'eau et l'assainissement.....	11
b) Les infrastructures routières.....	14
c) Le numérique.....	15
d) L'énergie.....	16
e) L'ingénierie financière.....	19
f) Les bâtiments.....	20
g) Le foncier et l'immobilier.....	22
h) La mission Grands Sites et Biodiversité.....	23
i) Divers.....	23
2) L'assistance aux ASA.....	24
a) L'assistance technique.....	24
b) La gestion administrative et comptable.....	25
3) Les accords-cadres.....	27
4) La communication.....	27
a) Les réunions.....	27
b) Les informations.....	28
5) La gestion administrative et financière.....	28
a) La gestion.....	28
b) La comptabilité.....	29
- budget prévisionnel.....	29
- recettes.....	29
- dépenses.....	32
6) Les difficultés rencontrées.....	35
III – LE BILAN DU PROGRAMME 2022.....	37
IV – LE PROGRAMME 2023.....	40

Préambule

« Le Département, des Communes et des Établissements Publics Intercommunaux peuvent se regrouper pour créer un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter une assistance technique, juridique ou financière aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département » ; article (L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Sur le fondement de cet article, a été créée, en janvier 2014, l'agence technique départementale « Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes ».

C'est dans un esprit de solidarité vis-à-vis du milieu rural que cet établissement public mutualiser les compétences et favorise l'émergence de projets.

Aux sorties des périodes « Covid », les demandes d'assistance dépassent les chiffres d'avant crise, confirmant l'appui indispensable que procure la structure. L'intérêt d'une telle assistance ne fait que se confirmer.

En 2022, l'agence technique Départementale, IT05 couvre 99 % du territoire des Hautes-Alpes.

Les missions « eau potable » et « assainissement » sont toujours plébiscitées, à l'instar de la mission « Energie », mais également du domaine « foncier » pour lequel les demandes se sont multipliées.

Sont exposés ci-dessous l'ensemble de l'activité de l'année 2022 mais également les objectifs 2023.

I - ADMINISTRATION

I 1) Les adhérents : 237

Au 31 décembre 2022 IT05 compte 237 collectivités adhérentes.

Les adhérents se répartissent comme suit :

- le Département des Hautes-Alpes, adhérent de droit ;
- 160 communes ;
- 9 intercommunalités ;
- 16 « autres » personnes morales de droit public ;
- 51 associations syndicales autorisées (ASA).

I 1) a) Les Communes : 160

160 communes du Département adhèrent à IT05. En 2022, l'agence technique Départementale couvre près de 99 % du territoire des Hautes-Alpes.

Les adhésions se répartissent comme suit :

Communes	Total	Adhérents	Eau potable	Assainissement		Autres services
				collectif	autonome	
- 1 000 habitants	122	122	98	62	11	121
entre 1 000 et 5 000 habitants	37	36	31	8	4	36
+ 5 000 habitants	3	2	0	0	0	2
	162	160	129	70	15	159

Par rapport à l'an dernier :

- **Villar d'Arène a rejoint IT05** pour toutes les missions, hors assainissement. Sa cotisation ne sera titrée qu'à partir de l'année 2023 ;
- **Saint-Michel-de-Chaillole a étendu son adhésion** à autres services.

Seules les Communes de Gap et Monétier-les-Bains n'adhèrent pas à IT05.

I 1) b) Les intercommunalités : 9

Bien qu'adhérents à des niveaux de services différents, voire sur des secteurs partiels, l'ensemble des intercommunalités adhèrent à IT05, à l'exception de la Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance qui adhère pour l'ancien secteur de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette au titre de l'assainissement.

Toutes les Communautés se partagent, avec les Communes de leur territoire, la cotisation à 0,90 € par habitant DGF.

Les Communauté de Communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras et du Pays des Écrins bénéficient des plafonds d'adhésion pour l'assainissement collectif (6 000 €), et celle du Briançonnais pour l'assainissement collectif et non collectif (1 000 €).

I 1) c) Les autres personnes morales de droit public : 16

- Soumis à cotisations : 4

Pour l'eau potable :

- le SIVU de Jubéo ;

- le SIVU de Chaussetives ;

Pour l'assainissement : le SIVU du Moyen-Champsaur ;

Pour l'eau potable et l'assainissement : le SIEPA de Garde-Colombe et Saléon.

- Adhérents exempts de cotisations : 12

- pour l'eau potable du SAE Eyglies/Mont-Dauphin et du SIVU de l'Eau de l'Embrunais ;

- pour l'éclairage public : du SIGDEP (Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public); **le SIEPB (Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais) a été dissous en 2022 ;**

- autres : le SMITOMGA (Syndicat mixte du traitement des ordures ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois), le SIVU d'aménagement de la Haute-Vallée de Maraize (Communes du Saix et Saint-Auban-d'Oze), le Mandement forestier de Savines-le-Lac, la CLEDA (communauté locale de l'eau du Drac composée notamment des Communautés de Communes du Champsaur-Valgaudemar et du Buëch-Dévoluy), le Syndicat intercommunal du Haut-Drac (constitué des Communes de Chabottes, Saint-Léger-les-Mélèzes et Saint-Jean-Saint-Nicolas), le SIVOM Val-Clarée Sports Nature (constitué des Communes de Montgenèvre et Val-des-Prés), le SDIS05 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Le Parc National des Écrins a adhéré en fin d'année.

La majorité de ces structures adhèrent à IT05 pour bénéficier de l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS. L'adhésion leur permet également d'être accompagnée dans la réalisation d'économies d'énergie.

Par acte du Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2022, l'adhésion de ces structures, à IT05, est facilitée par une cotisation forfaitaire et annuelle de 200 € TTC. Cette cotisation donne l'accès d'une part, à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, aux coûts préférentiels, d'autre part, pour la publicité des marchés publics auprès du Dauphiné Libéré et à la centrale d'achat.

Les autres prestations sont soumises à vacation par convention.

Ces adhérents ont été appelés à manifester leur intention de poursuivre leur adhésion pour l'année 2023.

I 1) d) Les Associations Syndicales Autorisées : 51

120 ASA environ étaient en activité sur le Département en 2022.

51 adhèrent à IT05 :

- 43 pour l'ensemble des prestations ;
- 8 pour les prestations techniques uniquement ; à noter :
 - **l'ASA de la Blaisance à Trescléoux s'est retirée ;**
 - **l'ASA des Hauts de Buissard a étendu son adhésion à la gestion administrative.**

Il est à noter que l'ASA des Canaux Réunis de Vallouise a confié sa gestion à la FDSIGE (cf paragraphe ci-après II 2) sur l'assistance aux ASA)

I 1) e) Les partenaires et personnes qualifiées

Les personnes qualifiées sont membres du 3^{ème} collège du conseil d'administration, sans voix délibérative. Il s'agit :

- de la DDT05 (Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes) ;
- du CAUE05 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- du Payeur Départemental, en qualité de comptable d'IT05.
- du Centre de Gestion des Hautes-Alpes ;
- d'IT04 ;

Et **depuis 2022 la Chambre d'Agriculture**, en raison notamment des missions auprès des associations syndicales autorisées dans le domaine de l'irrigation agricole.

I 2) L'Assemblée Générale du 3 mai 2022

L'Assemblée générale a adopté :

- la modification des statuts. Cette modification a pour objectif de sécuriser la centrale d'achat et les précisions apportées sur les possibilités d'intervention d'IT05 auprès des Communautés de Communes interdépartementales ;
- quitus des rapports moraux et financiers 2020 et 2021 ;
- le programme d'activités 2022.

Par ailleurs les missions ont été présentées par les référents ainsi qu'un bilan sur huit années d'existence.

I 3) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, réuni à trois reprises en 2022 s'est prononcé sur les sujets suivants :

- 22 mars :

- L'arrêt du compte de gestion 2021 :
 - o recettes = 568 024,54 €, dépenses = 592 225,61 €
 - o à préciser que le résultat de clôture 2020 de 25 414,48 € n'ayant pas été affecté, le budget n'est pas déficitaire ;
- L'approbation du compte administratif 2021(idem) ;
- L'affectation du résultat 2021 : 1 213,41 € HT ;
- Le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et la désignation d'un 6^{ème} représentant à la CAO parmi les membres du collège des Communes et EPCI : M Jean-Louis ROMETTE, suppléé par M Jean-Claude VALLIER ;
- Le lancement de consultations d'accords-cadres : maintenance et travaux de signalisation horizontale, fourniture et pose de dispositif de retenue, fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux d'enrobés et de granulats ;
- Préparation de l'Assemblée Générales : les rapports d'activités 2020, 2021 et le programme 2022, la mise à jour de statuts, présentation du bilan sur huit années ;
- Les conventions signées du fait de la délégation du Président.

- 25 octobre :

- Les décisions budgétaires : admission en non-valeur, le budget supplémentaire, le passage en M57 et le règlement budgétaire et financier, les orientations budgétaires ;

- L'attribution **des** accords-cadres signalisation horizontale et dispositifs de retenue ;
- Le coût d'adhésion, annuel et forfaitaire, des personnes morales de droit public autres que les Communes, la Communauté d'Agglomération, les Communautés de Communes et les Associations Syndicales Autorisées pour un montant de 200 € TTC ;
- La mise à jour des tarifs d'adhésion et de la convention de gestion des ASA ;
- Le partenariat de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, l'adhésion du Parc National des Écrins et la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public du Briançonnais ;

- 12 décembre :

- Le budget primitif 2023 : 580 000 € HT ;
- Adhésion à la Centrale d'achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH).

À chaque séance un état des conventions signées du fait de la délégation du Président par le Conseil d'Administration, est présenté.

I 4) L'expertise sur laquelle s'appuie IT05

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées par ses adhérents, IT05 fait appel aux différents services du Département des Hautes-Alpes.

I 4) a Une convention générale

La convention générale encadre la tarification temporaire des agents départementaux. IT05 facture aux adhérents, sur la base du tableau ci-dessous, les prestations par demi-journée et par expertise.

	Catégorie	Tarifs €/TTC
Technicien	A	167
Technicien	B	117
Technicien	C	94
Administratif	A	151
Administratif	B	107
Administratif	C	89

Cela représente près de 70 agents dont 7 équivalents temps plein. IT05 ne peut facturer le temps passé par les agents du service Eau pour les missions financées par l'Agence de l'Eau.

I 4) b Des conventions nominatives

Au titre de l'année 2022, IT05 compte huit conventions nominatives réparties comme suit :

- Pour la direction, afin de coordonner les actions et représenter IT05 en interne comme en externe :

Madame Stéphanie AYE, attachée principale, à hauteur de 50 % ;

- Pour la gestion de la structure et le suivi des demandes :

Madame Nathalie GAULTIER, rédacteur principal, à temps complet ;

- Pour les missions de secrétariat de l'agence et une partie des ASA :

Madame Christel BERMOND, agent administratif, à hauteur de 50 % ;

- Pour la gestion administrative des ASA :

Madame Valérie GASTOUS, rédacteur, à temps complet ;

Madame Stéphanie ALLEMAND, rédacteur, à temps complet ;

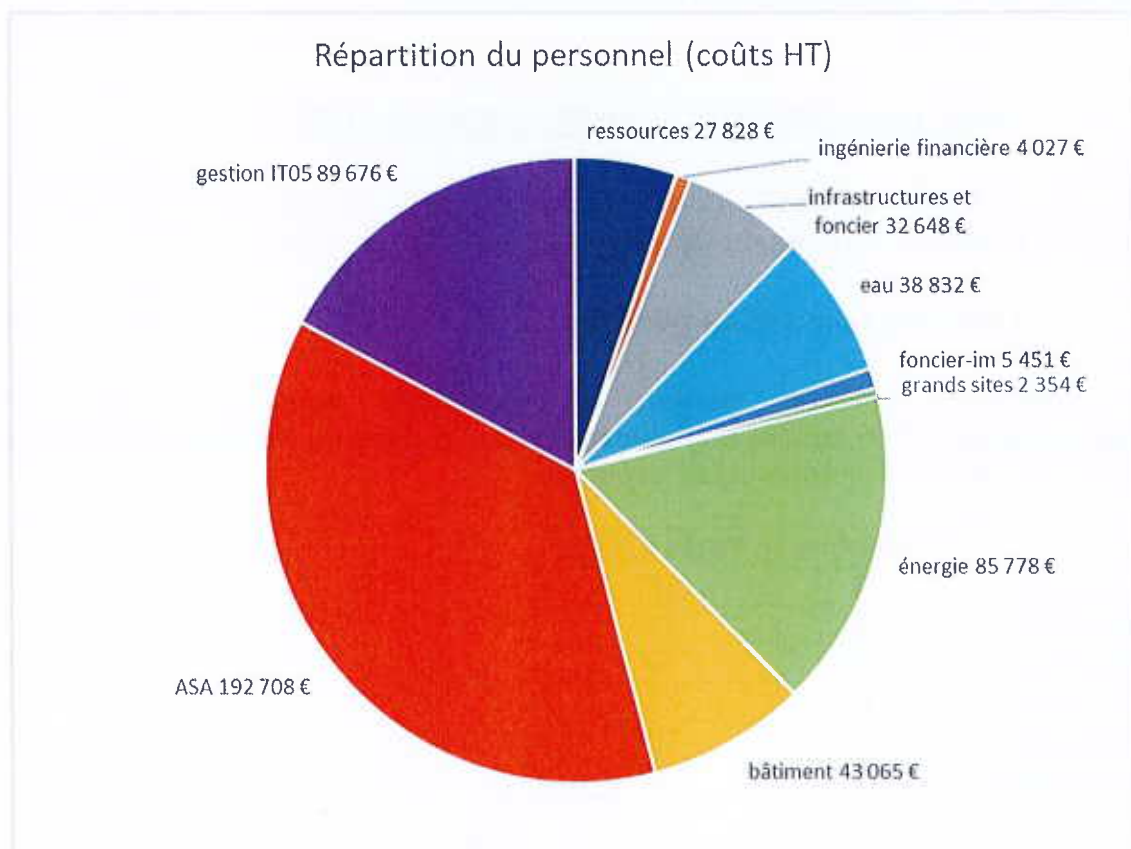
Madame Geneviève MOREL, rédacteur contractuel, à temps complet.

- Et par ailleurs :

Monsieur Habib FERCHICHE, délégué à la protection des données, attaché, à 1% ;

Monsieur Guillaume LEBARON, ingénieur, responsable du service eau, à 1 %.

Le coût de mise à disposition du personnel (nominatif et non nominatif) se répartit comme suit :

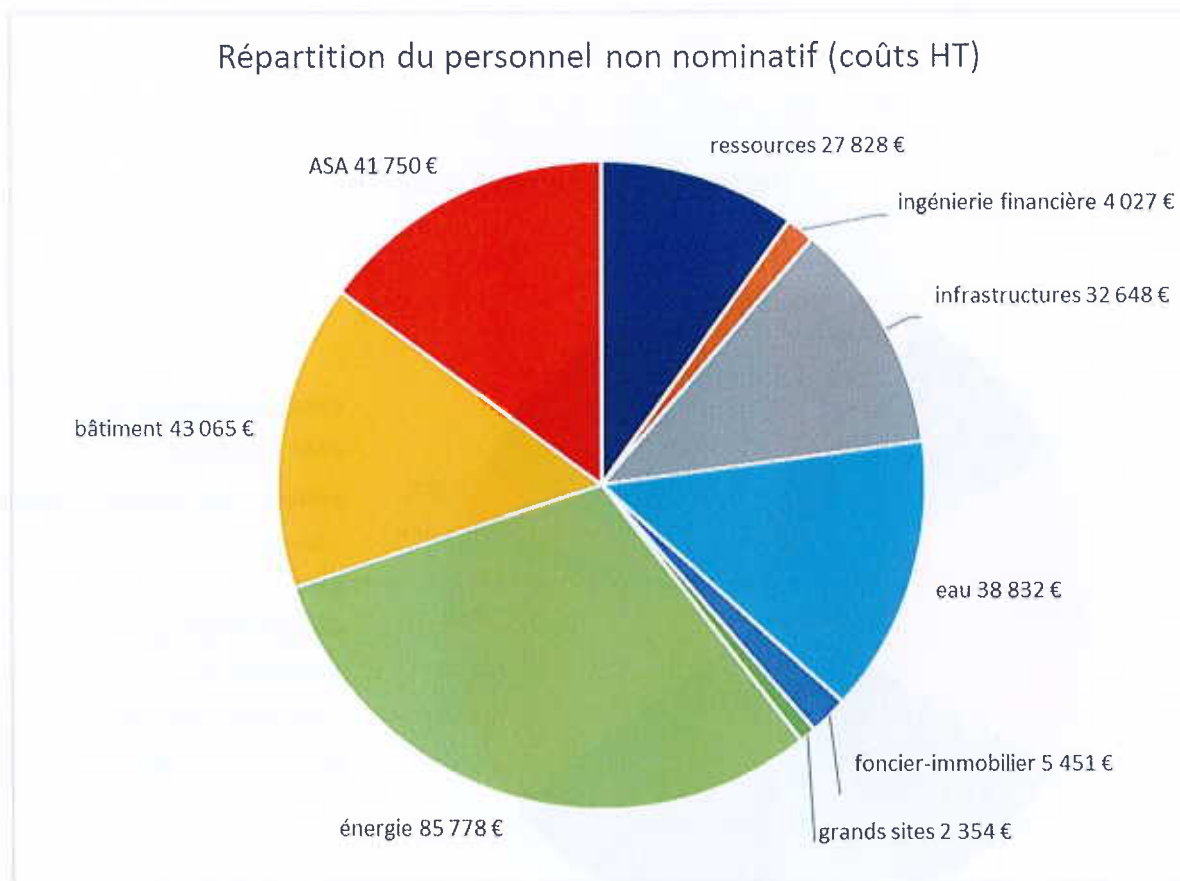


Les « ressources » correspondent aux interventions pour la structure IT05 : outils informatiques, ressources humaines (convention, fiches de paye, contrôle de gestion), production de documents budgétaires, liens comptables, etc.

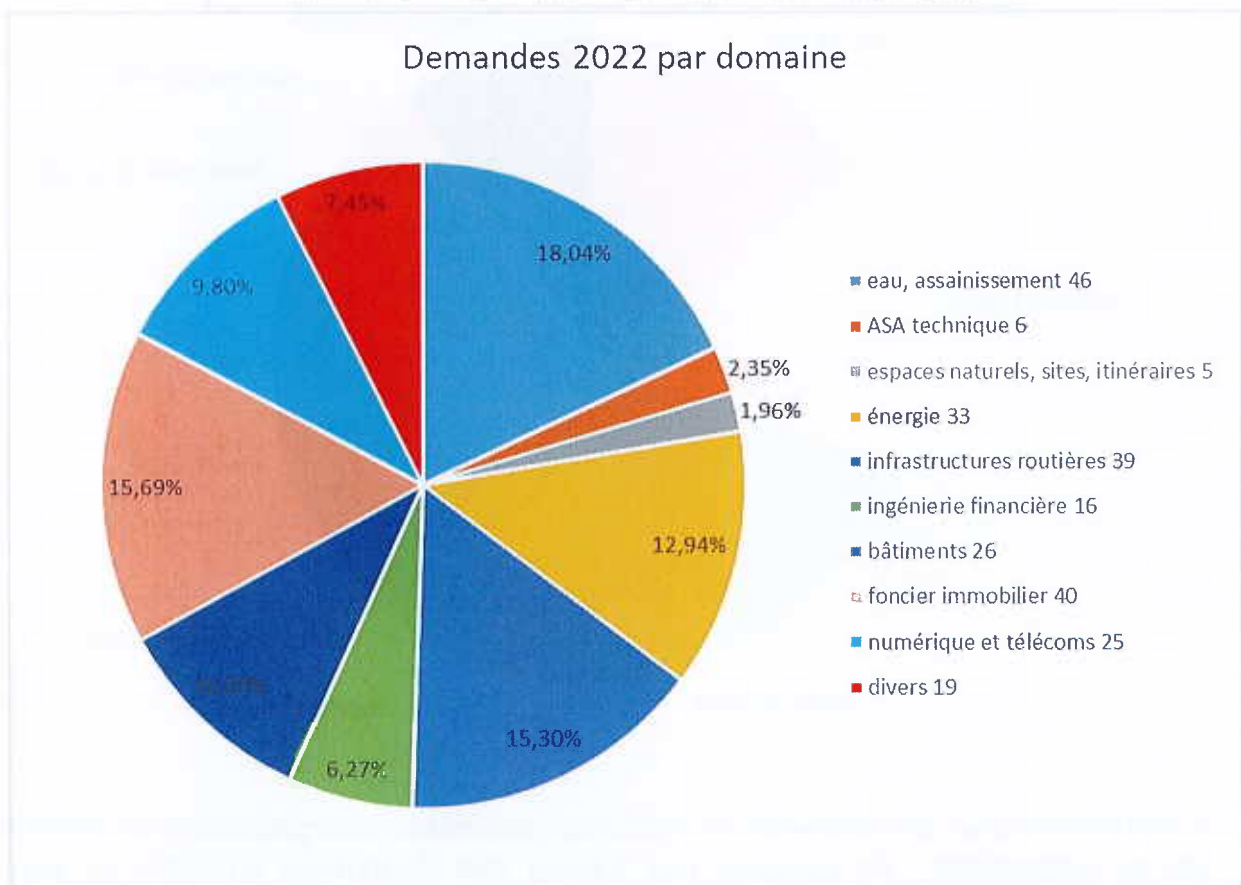
II - LE BILAN D'ACTIVITÉ

II 1) L'assistance aux Communes et EPCI

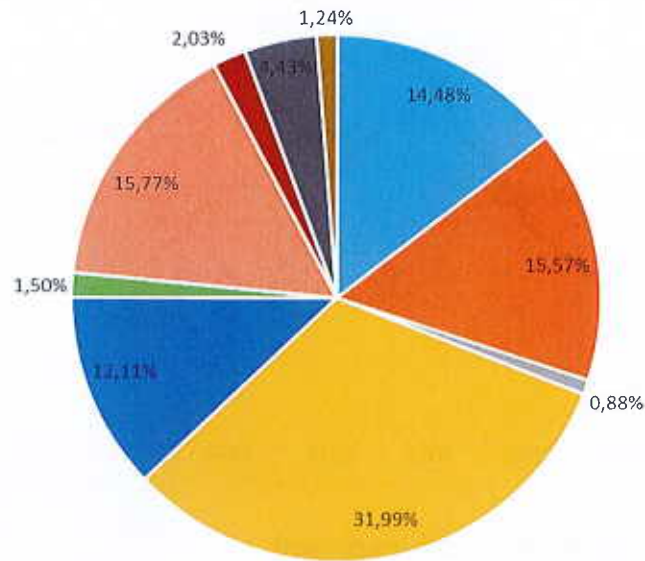
L'activité d'IT05 est stable. La répartition du coût du personnel départemental non nominatif (hors gestion IT05 et ASA) par domaine est représentatif de l'activité globale de l'année :



L'intervention pour les adhérents se traduit en demandes (enregistrement de dossier par la gestionnaire). On constate **une baisse des demandes en 2022** qui peut s'expliquer notamment par le manque d'agents au service Eau.



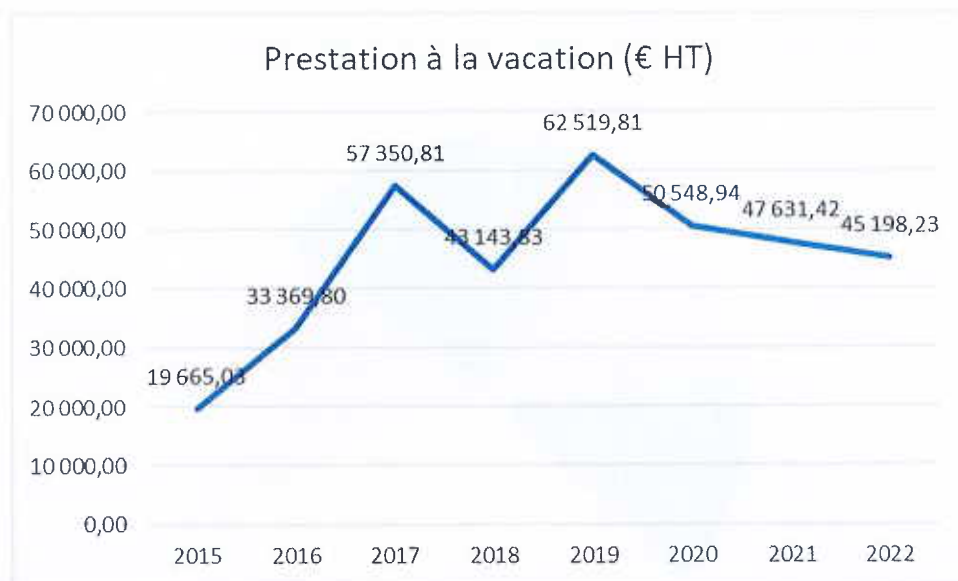
Répartition du coût du personnel non nominatif par domaine



■ eau, assainissement 38 832 €	■ ASA technique 41 750 €
■ espaces naturels, sites, itinéraires 2 354 €	■ énergie 85 778 €
■ infrastructures routières 32 468 €	■ ingénierie financière 4 027 €
■ bâtiments 42 285 €	■ foncier immobilier 5 451 €
■ numérique et télécoms 11 883 €	■ divers 3 318 €

Les conventions à la vacation :

Nombre de conventions signées										
domaines d'intervention	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	total
eau, assainissement, cours d'eau	6	23	20	12	19	16	8	15	10	129
irrigation				3	4	7	2	1	2	19
bâtiment		3	1	3	3	4	2	2	3	21
énergie		10	4	4	6	6	4	3	11	48
infrastructures	9	14	14	10	14	21	10	5	2	99
foncier immobilier		1		2			1	5	16	25
ingénierie financière				5	8	11	1	1		26
divers	2	2	2	5		2		2		15
	17	53	41	44	54	67	26	34	44	382



II 1) a) eau et assainissement

Au-delà des missions, dites à l'adhésion, les agents du service EAU sont également intervenus sur des projets d'envergures pour le territoire des Hautes-Alpes :

Missions à l'adhésion

- Visites SATEP pour mise à jour de la base de données départementale « eau-potable » ;
- Visites SATESE pour améliorer la connaissance et l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des collectivités ;
- Audits des équipements d'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectif des collectivités (réseaux, déversoirs d'orages, postes de refoulement et stations d'épurations) ;
- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la recherche de bureaux d'études (schéma directeur d'adduction d'eau potable et schéma directeur d'assainissement) ;
- Appui à la gestion durable des services :
 - Rédaction de règlements de services ;
 - Rédactions de rapports sur le prix et la qualité de service ainsi que l'enregistrement des données SISPEA (observatoire de l'eau et de l'assainissement).

Missions à la vacation

- Missions techniques « assainissement non collectif » :
 - Contrôles de conception ;
 - Contrôles de bonne exécution des travaux ;
 - Diagnostics vente.
 -
- Bilans 24h sur les stations d'épuration de capacité < 2 000 E.H ;
- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la recherche de maîtres d'œuvres travaux (eau-potable et assainissement collectif) ;

L'année 2022 a été marquée par des sollicitations plus pointues, intégrant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus poussée :

- Mission d'accompagnement à la mise en place des plans de gestion de la sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE) ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bassin d'orage, la reprise de 3 000 m de réseau de transfert et la construction de la nouvelle station d'épuration de Veynes.

Focus sur le projet d'assainissement collectif à Veynes :

La Commune de Veynes a décidé de réaliser des travaux d'envergure :

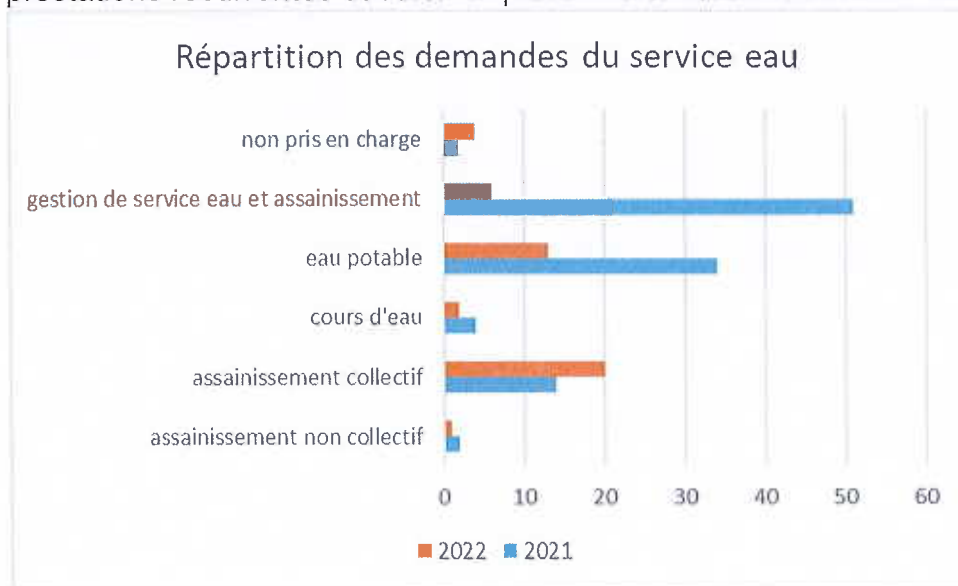
- Réhabilitation du collecteur aval sur les 3 km en amont de la station d'épuration ;
- Création d'un bassin tampon pour la gestion des surcharges hydrauliques ;
- Création d'une nouvelle station d'épuration ;
- Mise en séparatif des réseaux.

Pour mener à bien cette campagne de travaux, qui s'étalaient initialement sur plus de 6 ans, et, pour répondre aux exigences de la Police de l'Eau, la Commune a sollicité l'assistance d'IT05 pour l'accompagner dans ce projet, notamment, dans les échanges avec le maître d'œuvre et les partenaires institutionnels (DDT, Agence de l'Eau, etc).

Une convention a été signée entre la Commune de Veynes et IT05 pour encadrer certaines missions qui sortent du cadre général de recherche d'un maître d'œuvre travaux. Ces missions sont :

- la rédaction des pièces administratives et techniques ;
- la mise en ligne de la publicité et proposition d'analyse des offres ;
- le suivi des travaux ;
- l'accompagnement à la mise en route des ouvrages.

Seulement 46 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2022 (hors prestations récurrentes et services publics d'assainissement non collectif)



Certaines demandes n'ont pas été traitées par IT05. Ces 4 demandes sont :

- un dossier « gestion des risques » relevant de la compétence du Département en lien avec ses infrastructures ;
- l'impossibilité d'accompagner la Commune de Ventavon sur les schémas directeurs d'eau et d'assainissement, en raison des délais souhaités ;
- un refus d'accompagnement pour la Commune de Tallard sur le schéma directeur d'eaux pluviales : cette mission n'est pas référencée dans les missions relevant d'IT05 et le personnel départemental n'a pas de ressource interne sur ce domaine.
- un refus d'avis sur une convention Eau pour la Commune de Montrond. IT05 ne pouvant pas se substituer au contrôle de légalité.

La baisse d'activité résulte du manque de personnel en 2022 (congés maternité, agent non remplacé, etc.) et certaines demandes n'ont pas été enregistrées car les adhérents ont été avertis des délais de réponse en amont.

Le bilan des facturations effectué par IT05 sur la thématique eau figure dans le tableau suivant :

Prestations à la vacation	dossiers (1)	nombre	HT
contrôles de conception = 150 €	non	28	3 818 €
contrôles de bonne exécution = 200 €	non	10	1 818 €
diagnostics vente = 200 €	non	20	3 636 €
bilan 24h = 850 €	oui	6	4 636 €
bilan annuel STEP > 2 000 ÉH = 300 €	oui (2)	8	2 182 €
assistance à maîtrise d'ouvrage	oui	9	9 078 €
total		81	25 169 €
(1) demandes non comptabilisées sur l'année N			
(2) une demande peut comporter plusieurs stations d'épurations			

II 1) b) Les infrastructures routières

Les infrastructures routières connaissent, pour l'année 2022, une diminution du nombre de dossiers ouverts ; soit 39 dossiers ouverts en 2022 et 51 dossiers en 2021.

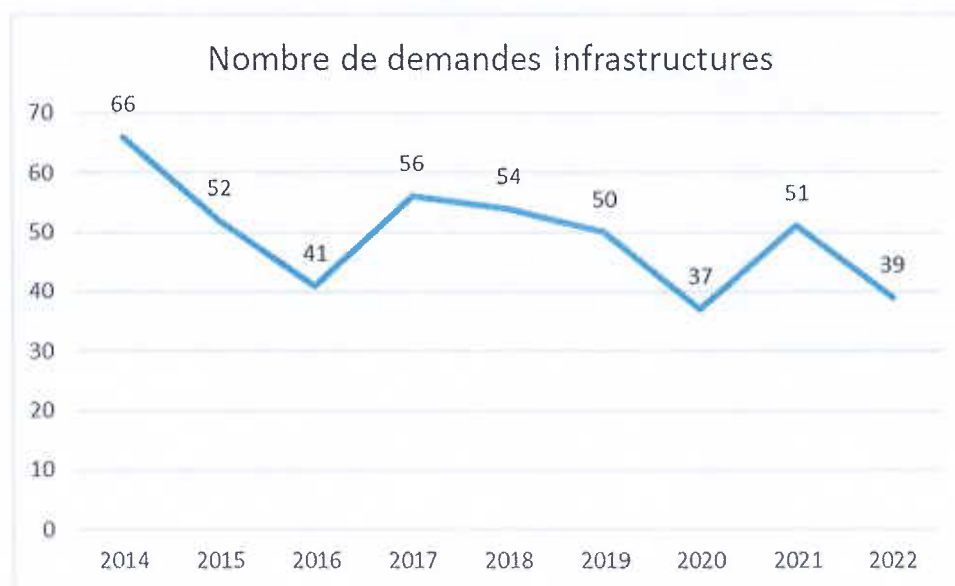
Les demandes sont globalement moins complexes. Les réponses apportées, par courriel ou par téléphone, satisfont le besoin des adhérents. La note d'aide à la décision (NAD) n'est plus considérée comme l'élément privilégié.

On dénombre un seul projet de convention proposé pour des prestations complémentaires ; aucun dossier traité n'a nécessité l'appui de compétences transversales.

Concernant la thématique « ouvrages d'art », on note une croissance des demandes d'assistance.

39 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2022,

La thématique de la sécurité routière reste l'une des plus importante, encore cette année. Les dossiers traités portent essentiellement sur la sécurisation des traversées de village. Ces demandes nécessitent un travail conséquent de diagnostic, de proposition d'aménagements urbains, et de mise en forme des rendus de la part des équipes d'IT05.



5 055 € HT ont été encaissés au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

II 1) c) Le numérique/télécoms

En 2022, la direction du numérique a mis à disposition d'IT05 9 agents pour répondre aux demandes des adhérents. Leur travail s'est réparti en 37 demi-journées, soit 150 heures. Ces agents ont répondu aux demandes dans les domaines :

- des télécoms, dans le cadre de l'accord-cadre de téléphonie IT05 ;
- de l'aménagement numérique (raccordement à la fibre, avis baux antennes, etc.) ;
- des logiciels : avis sur applications métiers, etc. ;
- Autres/divers : achat de matériel informatique, avis sur l'organisation des systèmes informatiques, participation à un jury de recrutement, mises à jour et suivis des dossiers administratifs, etc.

25 demandes ont été enregistrées en 2022.

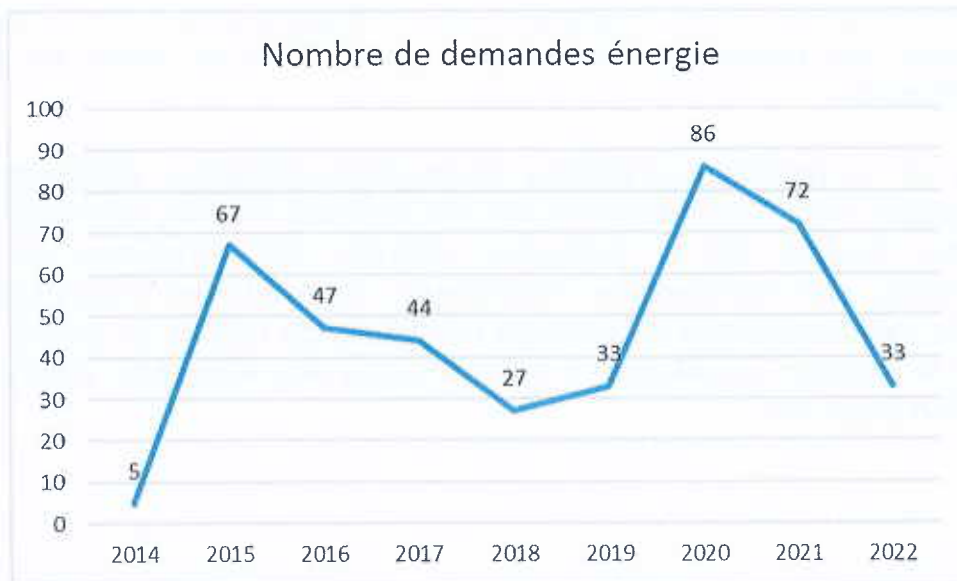


Le pic des demandes entre 2019 et 2021 concerne l'analyse des consommations téléphoniques pour accéder éventuellement aux accords-cadres d'IT05 de téléphonie fixe, mobile et internet.

II 1) d) L'énergie

La crise énergétique de 2022 a confirmé la préoccupation des collectivités locales en matière d'énergie.

Cela se traduit par **33 nouvelles demandes**, mais la mission Energie a géré, pour cette année, un nombre de 110 dossiers. Le temps consacré à chaque projet est très disparate. Il varie entre quelques heures et quelques jours (22 comptabilisés en 2022).



4 050 € HT ont été encaissés au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les 110 projets suivis se déclinent comme suit :

- 35 dossiers concernent la rénovation énergétique de bâtiments. Ces 35 dossiers ont été traités soit par :

- La production de notes d'opportunités,
- Des analyses d'offres de prestataires,
- Des rédactions de cahiers des charges,
- Des analyses critiques de livrables de bureaux d'études, etc.

Focus sur le dossier porté par la Commune de Savournon

Son accompagnement a permis une évolution très intéressante entre l'idée initiale - qui consistait en la réalisation d'une extension de l'école communale - et le projet définitif - qui intègre la création d'un réseau de chaleur et la rénovation thermique des bâtiments adjacents.

Ce projet est cité en exemple dans des formations régionales et nationales

-55 pour des projets de production d'énergie renouvelable thermique, réseaux de chaleur, chaufferie bois, solaire thermique, géothermie dont les livrables d'IT05 sont essentiellement la rédaction de 4 cahiers des charges, 2 analyses d'offres, 16 analyses critiques de rendus de bureaux d'études et également 8 notes d'opportunités.

La majorité des projets accompagnés sont des projets biomasse. L'éventail des puissances des chaufferies bois est très hétéroclite. Cela couvre des projets tels que :

- Chaufferies au granulés bois de petites puissances pour chauffer une mairie similaire à une installation d'une maison individuelle.
- L'accompagnement pour l'élaboration de schémas directeurs dans l'objectif de réaliser des réseaux de chaleur pour un chef-lieu de canton de plusieurs mégawatts.

-20 pour de la production d'énergie renouvelable électrique photovoltaïque et hydroélectrique, dont les livrables ont été des analyses d'offres, des rédactions de cahier des charges, de la production d'études de dérisquage de grappe photovoltaïque, des recrutements d'opérateurs, de synthèses d'opportunités, de documents méthodologiques de conduite de projets, de chartes de projets, d'outils d'aides à la décision (avantages et inconvénients) des différentes possibilités de portage d'un projet, etc.

Focus sur deux projets portés par la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy et de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Les deux projets répondent à l'objectif régional d'équiper prioritairement des zones dites anthropisées. Cet objectif est de réaliser des grappes de toitures et d'ombrières photovoltaïques. IT05 a donc étudié 140 toitures et ombrières pour le compte de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD) et près de 200 pour la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB). Les résultats permettent de déterminer de nombreux indicateurs et notamment les coûts d'investissements, les puissances, les productions et les rentabilités économiques de grappes à l'échelle de chaque commune. Les données permettent aux collectivités de disposer des éléments de décisions pour s'engager dans l'opérationnalité et de réaliser des économies substantielles sur les études de faisabilité à venir en étudiant uniquement les toitures et ombrières propices au photovoltaïque.

À noter également l'accompagnement proposé à la Commune de Ceillac pour le recrutement d'un opérateur énergétique pour la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique. Cette mise en concurrence qui répond à une obligation réglementaire a permis à la commune de sélectionner un opérateur répondant à ses ambitions de co-développement et d'optimiser les recettes potentielles (offres financières variant de 1 à 5).

Enfin, il convient de souligner la réponse apportée par IT05 à plusieurs problématiques de la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar (CCCV). La collectivité doit trouver des solutions pour réduire sa facture énergétique de son centre aquatique et du gymnase situé à proximité.

En parallèle elle souhaite également s'engager dans des projets de production d'énergie photovoltaïque sur l'ensemble de son patrimoine mais également réfléchir à l'émergence d'un réseau de chaleur sur le territoire de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur où se situent plusieurs bâtiments publics.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar (CCCV) souhaite proposer aux agriculteurs un cadre de développement d'une unité de méthanisation permettant d'alimenter le réseau de chaleur.

Pour conduire ces différents projets interconnectés et complexe IT05 a proposé à la collectivité de compléter son socle de compétence (énergie renouvelable électrique, thermique et rénovation thermique) par trois autres structures, expertes dans leur domaines (Chambre d'Agriculture, Énergie Partagée et le GERES) dont il a également assuré la coordination.

Les livrables des différentes phases d'opportunités ont été réalisées et les différents projets sont désormais entrés en étude de faisabilité.

II 1) e) L'ingénierie financière

47 interventions en 2022, soit 12 plans de financements rédigés ou réalisés et 37 communes renseignées (liste non exhaustive et représentative des conseils et échanges partagés avec les communes, non répertoriées dans le comptage).

Les domaines d'interventions pour les conseils et/ou les accompagnements portent majoritairement sur :

- La rénovation de bâtiments communaux :
 - Mairie ;
 - Logements communaux ;
 - Salles multi activités ;
 - Écoles.

- La requalification d'espaces publics :
 - Places de village ;
 - Aménagements d'espaces publics (projet aire de jeux, etc) ;
 - Adressage.

- Rénovation du patrimoine :
 - Travaux de rénovation de chapelles / d'églises / de presbytère ;
 - Dépenses pouvant être qualifiées de « courantes » ;
 - Relamping ;
 - Acquisition de matériel informatique.

Selon les opérations, la rédaction d'une note d'aide à la décision (NAD) ne se justifie pas, car les sollicitations portent essentiellement sur les éléments de financement alimentant des réflexions de projets. Les réponses s'effectuent par téléphone ou par courriel.

Les dossiers de demandes de subventions sont désormais dématérialisés sur les différentes plateformes et les collectivités ont acquis une certaine indépendance à cet égard. Une assistance/un conseil peut parfois être apporté à ce titre.

Par ailleurs, la plupart des notes d'aide à la décision (NAD), réalisées dans les autres domaines d'intervention, comprennent une partie dédiée au « plan de financement ».

De ce fait, IT05 n'établit aucune facturation aux communes pour la mission d'assistance à la préparation matérielle des dossiers de financement.

II 1) f) Les bâtiments

- Les missions réalisées sont de deux ordres :

- Missions de conseil :

Beaucoup de demandes portent préalablement sur la façon dont le maître d'ouvrage doit organiser et mettre en œuvre son projet : programmiste, conducteur d'opération, architecte, accompagnement IT05, seuils réglementaires du code de la commande publique. IT 05 est également sollicité pour des avis techniques et financiers.

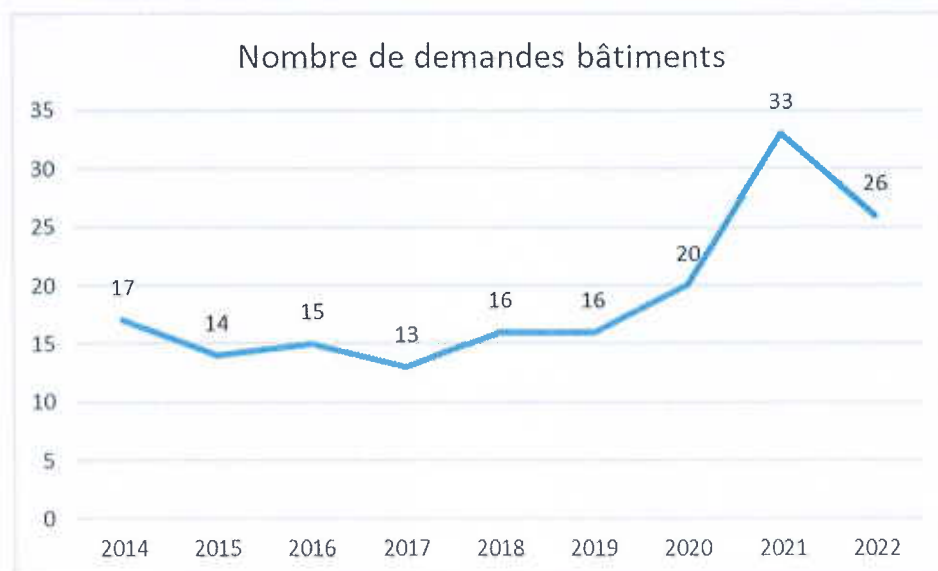
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur :

- * la sélection de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de la programmation architecturale ou conduites d'opération ;
- * la rédaction de programmes en vue de la passation de marchés de maîtrise d'œuvre ;
- * la réalisation de conduites d'opération ;
- * le suivi de projets en complément des missions confiées à des prestataires privés.

Durant l'année 2022 l'activité a plus particulièrement porté sur :

- Des constructions neuves ou extensions pour école, mairie, salles-multi-activités ;
- Des restructurations au titre de changements de destination (ancien hôtel en maison de retraite pour personnes autonomes ou accueil de familles) ainsi que des réhabilitations lourdes et ou thermiques pour des mairies, logements, salles multi-activités.

26 nouvelles demandes d'intervention ont été enregistrées.



4 282 € HT ont été encaissés au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Focus sur l'extension de l'école de Pelleautier

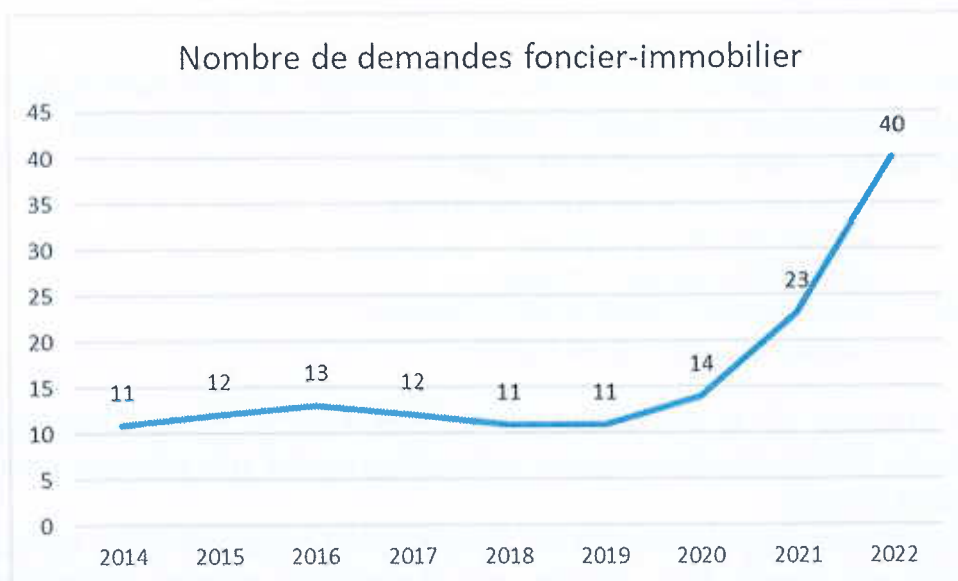
Les travaux se sont achevés à l'automne dernier (1,3 M€ TTC). Cette opération a consisté à réaliser un nouveau bâtiment composé deux niveaux avec au RDC une cantine scolaire en liaison froide pour assurer à terme une centaine de couverts et à l'étage, deux salles de classe qui accueille 28 à 30 élèves.



Extension de l'école de Pelleautier

II 1) g) Le foncier-immobilier

Cette année encore, la thématique « foncier-immobilier » est en très nette augmentation avec **40 nouvelles demandes enregistrées**



Ces sollicitations concernent notamment des demandes d'assistance nécessitant une convention et portent en majorité sur la procédure de déclassement du domaine public et la rédaction d'actes administratifs (acquisitions, cessions, échanges) qui vont souvent de pair.

D'autres demandes de notes d'aides à la décision (NAD), ont également été formulées, notamment en ce qui concerne la procédure d'expropriation.

2 845 € HT ont été encaissés au titre de l'assistance.

Focus sur le projet à Réallon

La Commune de Réallon a sollicité IT05 afin de répondre aux demandes de plusieurs habitants en vue d'affecter au domaine privé certaines emprises riveraines des habitations et de régulariser certaines situations litigieuses de constructions.

Après une visite de terrain permettant de mieux comprendre et analyser chaque situation particulière, IT05 a proposé deux conventions :

- l'assistance au déclassement de plusieurs tenements (6) dépendant du domaine public de la Commune en vue de leur aliénation et la cession de chemins ruraux (2) ;*
- l'assistance à la rédaction et la publication des actes administratifs de vente et d'échange.*

La première mission d'assistance portait sur :

- La préparation du dossier soumis à enquête ;*
- L'aide aux formalités avant et pendant l'enquête ;*
- L'aide aux formalités après l'enquête ;*

La seconde mission d'assistance portait sur :

- La préparation des dossiers de vente et d'échange ;*
- La rédaction et la publication des actes.*

II 1) h) La mission Grands Sites et Biodiversité

La Mission Grands Sites et Biodiversité a géré **5 dossiers de demandes** IT05 pour le compte de 2 communautés de communes et de 3 mairies ayant les objets suivants :

- sécurisation d'un sentier de randonnée ;
- installation d'éco-compteurs et suivi de la fréquentation de sites spécifiques ;
- accompagnement dans de nouvelles prises de compétences (escalade) ;
- aménagement et entretien de sites d'escalade.

<u>CCPE</u>	Étude sécurité sentiers Vallouise-Pelvoux
<u>CCSB</u>	prise de compétence escalade
<u>Rabou</u>	fréquentation estivale du canyon
<u>Val-des-Prés</u>	aménagement et entretien voies d'escalade
<u>Sigoyer</u>	compteur pédestre col des Guérins

Seuls les dossiers de la Commune de Val-des-Prés et de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour l'accompagnement à la prise de compétence escalade sont clôturés.

Les autres dossiers se poursuivront sur l'année 2023 notamment sur les études de fréquentation qui durent deux années afin d'avoir des saisons complètes et de pouvoir dresser un bilan le plus réaliste possible.

L'année 2022 a été aussi une année de développement des missions IT05 pour la mission avec le choix d'acquérir une flotte d'éco-compteurs à mettre à disposition des communes et des intercommunalités sur une durée limitée comme aide à la décision en complément de l'outil outdoorvision qui viendra renforcer les analyses de fréquentation livrées par la MGSB mais aussi de proposer des services tels que la réalisation de pré-diagnostic, l'aide à la rédaction de cahier des charges pour le recrutement d'un AMO ou MOE, l'appui sur la réalisation d'études environnementales, etc.

À la suite des réunions dans les Communautés de Communes fin décembre et les annonces faites, les sollicitations IT05 pour la mission devraient être plus importantes en 2023.

II 1) i) Divers

- L'Agence Routière Départementale, a été saisie par la Commune de Saint-Sauveur pour l'achat d'un tracteur avec étrave, balayeuse et chaînes. La commune n'a pas donné suite à sa demande.

- La Restauration Collective a été sollicité dans le cadre de la réalisation d'un audit pour la restauration scolaire de l'école primaire de Tallard ainsi que pour deux avis sur la création de restauration scolaire sur les Communes de Saint-Firmin et de Saint-André-d'Embrun.

- Le service Juridique est intervenu pour 3 avis. Un avis pour la dénonciation d'une convention, un avis sur le programme petites villes de demain et le dernier sur la gestion d'un cimetière.
- 6 interventions ont été faites par le service Achat Public : avis sur procédure, assistance pour la publicité, importation et ouverture de plis, mise en ligne d'une consultation, rédaction d'un MAPA pour l'achat de canons à neige, avis sur la rubrique marché public d'un site internet.
- 3 conseils financiers pour des emprunts + 1 pour la dotation globale de fonctionnement

II 2) L'assistance aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) dans le domaine de l'irrigation agricole

II 2) a) L'assistance technique

En 2022, 23 ASA ont fait l'objet d'une assistance technique. L'intervention du chargé de mission a été de différents niveaux d'investissement technique :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète de 6 projets majeurs inscrits à un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau, Drac et Buëch) : ASA de la Motte Aubessagne, ASA du Rocher Roux, ASA des Hauts-de-Buissard, ASA du grand canal de la Bâtie-Montsaléon, ASA de la Subteyte et ASA des Sétives + 1 devis pour un supplémentaire (ASA des irrigants du Buëch) + solde de 1 projet réalisé (ASA de Laragne).
- Accompagnement au portage de projets (études, travaux, marchés publics...) pour 4 ASA : ASA du Seigneur de Jarjays, ASA des Herbeys, ASA des Roux, ASA du canal Gaillard.
- Visite de périmètre et rédaction de note d'aide à la décision pour 4 ASA : ASA du canal de Palps, ASA des Reymondières, ASA du canal sous le Roc, ASA de Baffol.
- Conseil technique, administratif ou financier : ASA du Pays de Serre-Ponçon, ASA du Béal Rouvier, ASA des Marrons, ASA de Saint-Bonnet, ASAs du Champsaur, ASA CCBB, ASA d'Upaix.

3 479 € HT ont été encaissés au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Focus sur l'accompagnement de l'ASA du Rocher Roux

IT05 accompagne l'ASA du Rocher Roux sur un projet inscrit au PGRE du Drac Amont. Il consiste à convertir une partie du périmètre en aspersion et à étanchéifier le lac des Barbeyroux.

L'accompagnement d'IT05 a permis à l'ASA d'obtenir d'importants financements en 2021 (90% de subventions répartis entre le FEADER, la Région et l'État). En 2022, le travail d'IT05 a consisté à accompagner l'ASA afin de recruter et suivre un bureau d'études.

Un dossier de consultation des entreprises (DCE) a ainsi été rédigé et une consultation lancée. Plusieurs visites du périmètre ont été réalisées avec les candidats. L'analyse des candidatures reçues a permis de retenir le Bureau d'Études CLAIE en mai 2022. IT05 s'est ensuite positionné entre l'ASA et le Bureau d'Études afin de suivre l'intervention de ce dernier : relecture des études techniques et réglementaires et du DCE Travaux, participation et animation de réunions techniques, visites de terrains.

En parallèle, IT05 accompagne l'ASA sur les aspects administratifs et financiers : calcul du reste à charge, impact sur le rôle, montage des dossiers d'emprunts auprès des banques, etc. Face à l'inflation constatée en 2022, une demande d'aide complémentaire a également été réalisée en coopération avec le Bureau d'Études auprès des financeurs.

Cet accompagnement complet de l'ASA a permis d'aboutir au lancement de la consultation des entreprises en fin d'année 2022.

L'objectif en 2023 est de lancer et suivre les travaux ainsi que le versement des premiers acomptes de subventions.

II 2°b) La gestion administrative et comptable

La mission consiste à :

- rédiger l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'association (statuts, règlement de service, délibérations, comptes rendus, courriers divers...);
- préparer, convoquer et animer les réunions et assemblées, au moyen de diaporama ;
- en comptabilité, établir les documents financiers, la gestion des emprunts, de l'actif, la déclaration de TVA, la facturation de microcentrales, etc...
- gérer le périmètre avec mise à jour et import sur SIG, la saisie des consommations, l'établissement des rôles, etc...

L'année 2022 a été particulièrement marquée par :

- La mise en place de la dématérialisation des procédures comptables : négociation avec la société JVS avec la mise en place d'un certificat électronique, d'un tiers de télétransmission associé à un i-parapheur. L'agent en charge du dossier a accompagné les Présidents pour effectuer le paramétrage du certificat électronique et le i-parapheur. Une notice d'utilisation a été rédigée afin de permettre aux présidents de se familiariser plus facilement avec l'outil.

Malgré tout, certains présidents appellent régulièrement pour être accompagnés dans le processus de signature électronique.

- Le paramétrage PAYFIP dans le logiciel ASAPERIMETRE permet d'offrir aux adhérents la possibilité de payer en ligne. Désormais, ils peuvent également souscrire au prélèvement automatique, payer chez un buraliste agréé ou par chèque au Centre d'encaissement de Lille. Le paiement en ligne a rencontré de nombreuses difficultés de fonctionnement et ce, malgré les contrôles effectués en amont avec le concours de la DGFIP.

- La sécheresse et les restrictions d'eau ont confronté les agents à l'incompréhension et à la colère des adhérents d'où un nombre important de lettre de réclamations.

Il est important de rappeler aux adhérents leur qualité d'associé de l'ASA, leur expliquer que les charges doivent permettre à l'ASA de faire face aux dépenses de fonctionnement.

L'ASA de Laragne-Montéglin et les ASA partenaires du projet des pompes de Lazer ont sollicité une aide financière exceptionnelle du Département pour le règlement des factures d'énergie liées à ce point de livraison. Cette aide leur a été accordée.

L'ASA des Canaux Réunis de La Vallouise a décidé par délibération du 12 août 2022 de confier sa gestion administrative et comptable à la FDSIGE 05, alors qu'IT05 est intervenu depuis plusieurs années dans la mise à jour de leur statuts, périmètre, etc.

Le montant de la prestation et du temps passé sera facturé en 2023 :

3 524,61 € pour la cotisation 2021 ;

3 709,61 € pour la cotisation 2022 ;

3 566,67 € pour l'établissement du périmètre.

II 3) Les accords-cadres

IT05 est constitué en centrale d'achat.

À ce jour, les accords-cadres en vigueur sont les suivants :

Objet	Lot	Contractant	Coordonnées	Fin	Courriel info	
Équipements de voirie	Signalisation verticale	Signaux GIROD	yvanauger@signauxgirod.com	03 84 34 61 00	04 05 2025	17 05 2021
	Signalisation horizontale	PROXIMARK	alexis.chalumeau@groupe-helios.fr	06 24 64 20 27	16 08 2026	18 02 2022
	Dispositifs de retenue	AGILIS	etudes@agilis.net	04 90 22 65 40	17 08 2026	22 08 2022
Granulats routier	Antennes de Briançon, Guil-Durance et Saint-Bonnet	ROUTIÈRE DU MIDI	routiere-du-midi@eurovia.com	06 09 51 87 62	31 12 2027	26 12 2022
	Antennes de Gap, Veynes et Laragne	SABLIÈRE DU BUËCH	sab.buech@orange.fr	04 92 57 90 11		
Télécommunications	Téléphones mobiles*	Bouygues (UGAP)	eric.giraud@hautes-alpes.fr	04 92 40 39 91	04 09 2023	2019
	Raccordements téléphoniques Internet	SFR-COMPLÉTEL			13 10 2023	
Sel de déneigement	minimum 27 tonnes	ROCK SASU	info@rock.fr	03 89 31 45 00	28 10 2024	29 10 20
Topographie	recensement des besoins fait - préparation de la consultation en cours					
Équipements de télérelève, compteurs d'eau	recensement des besoins fait - préparation de la consultation en cours					
Granulés bois et bois déchiqueté	recensement des besoins fait - préparation de la consultation en cours					

* Nécessité d'un contrat minimum de 24 mois de contrat (plus possible depuis le 21 09 2021 - attendre nouvelle consultation)

Les informations suivantes ont été faites :

17 mars, recensement des besoins pour la fourniture et le transport de granulats routiers ;

18 août, le nouvel accord-cadre pour la signalisation horizontale ;

22 août, le nouvel accord-cadre pour les dispositifs de retenue ;

29 septembre, recensement des besoins en fourniture de granulés et bois déchiquetés pour chaufferies bois ;

29 septembre, recensement des besoins pour des prestations topographiques ;

9 décembre, recensement des besoins pour le matériel de télérelève et de compteurs d'eau ;

26 décembre, les nouveaux accords-cadres pour les granulats, par secteur géographique.

II 4) La communication

II 4) a) Les réunions

* Les réunions internes :

- sur le renouvellement des progiciels MARCO et AWS ;
- pour la mise en place d'un nouvel outil d'enregistrement des demandes et l'homogénéisation des pratiques ;
- sur les calculs de déclaration de mise à disposition du personnel ;
- par thématique, le bilan sur 8 ans ;
- préparation de l'assemblée générale ;
- les marchés de prestations intellectuelles ;

* Les réunions pour les adhérents

17 mars : accompagnement à la télédéclaration des prélèvements d'eau auprès de l'Agence de l'Eau ;

17 mai à l'Argentière-la-Bessée, 18 mai à Chorges, 19 mai à La Roche-des-Arnauds : application du décret tertiaire et rénovation thermique des bâtiments ;
3 mai : première réunion d'information pour les agents communaux ;
24 juin : cyber sécurité informatique ;

Le 7 octobre, IT05 était présent pour la 8^{ème} année au salon des Maires des Hautes-Alpes qui s'est tenu au Quattro à GAP.

À cette occasion, trois kakemonos ont été renouvelés.

II 4) a) Les informations

- Sur la centrale d'achat (cf ci-dessus) ;
- appel à projets pour le soutien des lieux collectifs ;
- note sur la caducité des autorisations d'urbanisme ;
- utilisation des solutions collaboratives Microsoft 365 et Google WorkPlace par les collectivités ;
- présentation de la plateforme OPERAT pour déclaration de consommation des bâtiments assujettis au décret tertiaire ;
- appel à projets de la Fondation de France.

II 5) La gestion administrative et financière

II 5) a) La gestion (hors gestion des ASA)

La coordination administrative, est un élément essentiel de l'activité et du dynamisme d'IT05. En 2022, ce travail peut être présenté comme suit :

- la communication en interne (environ 70 agents) et externe (237 adhérents) ;
- l'ouverture de 260 dossiers (347 en 2021) et le suivi pluriannuel ;
- 3 066 courriels et 506 appels téléphoniques (comptabilisés sur 10 mois) ;
- 115 courriers ;
- la relecture de 57 notes d'aide à la décision et autres documents ;
- 53 propositions de conventions ;
- un bilan sur 8 ans ;
- l'organisation de 3 conseils d'administration et une assemblée générale ; la rédaction de 17 rapports et 20 délibérations et 4 compte-rendu ;
- 86 mises à jour des comptes sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS ;
- la réorganisation du système de classement informatique, depuis la création d'IT05 (par adhérent et non plus par thème).

Une secrétaire assiste l'équipe d'IT05 mais accompagne également les gestionnaires des ASA.

II 5) b) La comptabilité

- Le budget prévisionnel

Les orientations budgétaires ont été arrêtées lors du Conseil d'Administration du 26 octobre 2021. Le budget 2022 a donc été construit sur les bases suivantes :

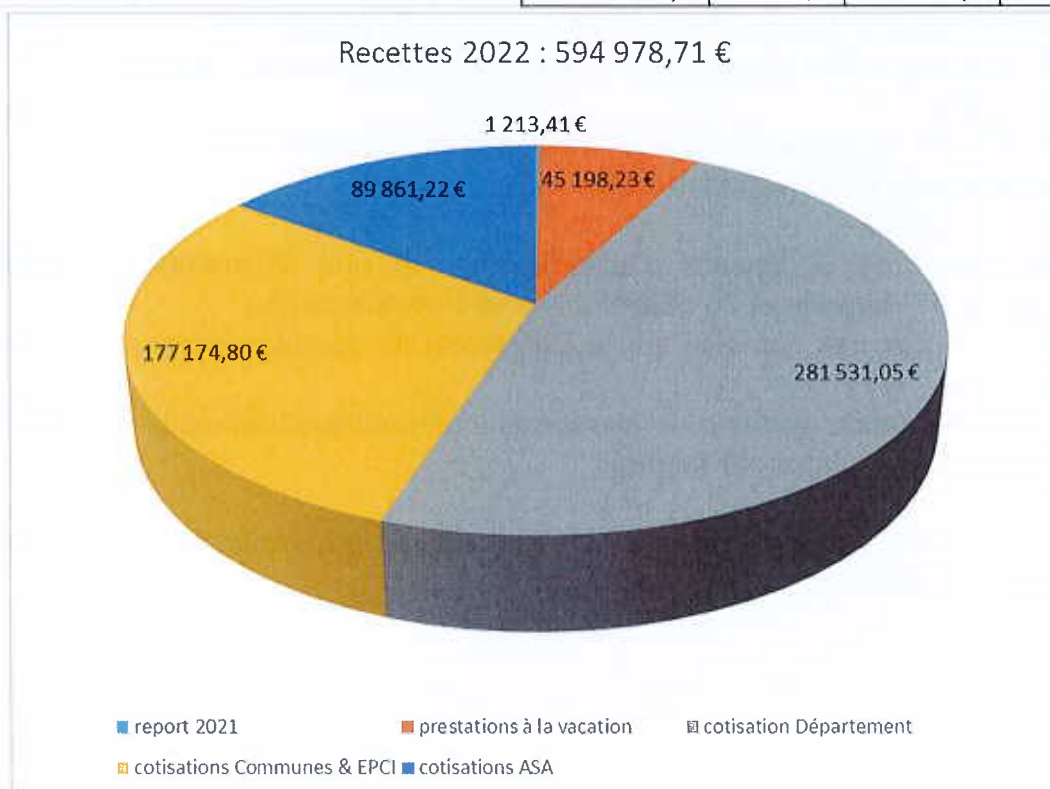
- le maintien du calcul des cotisations « principales » étant rappelé que les cotisations des adhérents autres que les collectivités, seront appliquées à partir de 2023 ;
- le maintien des coûts des effectifs par ½ journée ;

Il a été voté le 13 décembre 2021 et le budget supplémentaire le 25 octobre 2022. Avec le report de 1 213,41 € de 2022, le budget s'est élevé à 587 213,41 €.

Un règlement budgétaire a été adopté le 25 octobre afin d'accompagner le passage au 1^{er} janvier 2023 à l'instruction budgétaire M57.

- Les recettes

recettes	libellé	ap VC et BS	dont ASA	titres	dont ASA
	report 2021	1 213,41			
70 0202 70878	prestations à la vacation	60 000,00	5 000,00	45 198,23	3 479,17
74 0202 7473	cotisation du Département	256 000,00	40 000,00	281 531,05	65 000,00
74 0202 7474	cotisations Communes & EPCI	180 000,00		177 174,80	
74 0202 74788	cotisations des ASA	90 000,00	90 000,00	89 861,22	89 861,22
		587 213,41	135 000,00	593 765,30	158 340,39



Le report (1 213,41 €) a été affecté sur la ligne « prestations de services ».

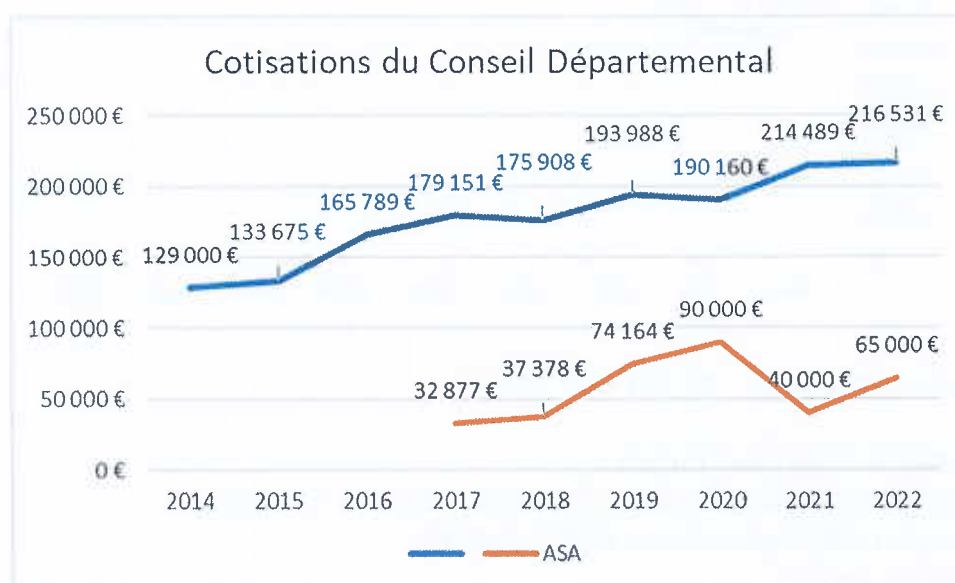
Prestations à la vacation : 45 198,23 €/60 000 €

L'objectif des 60 000 € n'est pas atteint (à 75 %).

Les cotisations du Département : 281 531,05 €/256 000 €

La participation du Conseil Départemental se décompose en deux parties :

- 120 % du total des cotisations des Communes et EPCI = 216 531,05 € ;
- pour les ASA : recherche d'équilibre en fonction des dépenses ASA, afin d'éviter que ne soit les autres collectivités qui supportent l'intégration de l'irrigation agricole = 65 000 €.

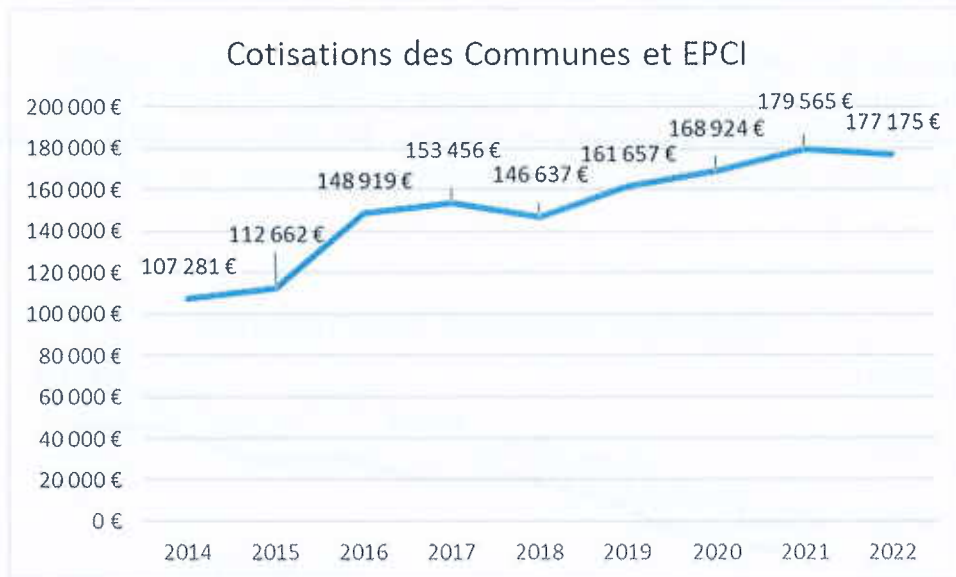


Cet objectif n'est pas atteint cette année : si l'on extrait les recettes et dépenses spécifiques aux ASA, on constate que les dépenses sont supérieures aux recettes pour un montant de 39.386,14 €, alors même que le montant des cotisations ASA est supérieur à ce qui était attendu. Le temps passé par le technicien ASA (et donc le coût de mise à disposition du personnel) a été sous-évalué ; une vigilance particulière devra être portée sur ce point en 2023

dépenses	libellé	mandats
011 0202 6182	documentation	308,00
65 0202 65811	licence JVS	4 710,60
65 0202 65888	mise à disposition personnel	192 707,93
		197 726,53
recettes	libellé	titres
70 0202 70878	prestations à la vacation	3 479,17
74 0202 7473	cotisation du Département	65 000,00
74 0202 74788	cotisations des ASA	89 861,22
		158 340,39
		-39 386,14

Les cotisations des Communes et EPCI : 177 174,80 €/180 000 €

Les variations des dernières années tiennent compte de l'évolution des missions pour les adhérents, et en 2022 en particulier, de la baisse de population DGF à la suite de la crise sanitaire.



Les cotisations des ASA : 86 337 €/80 000 €

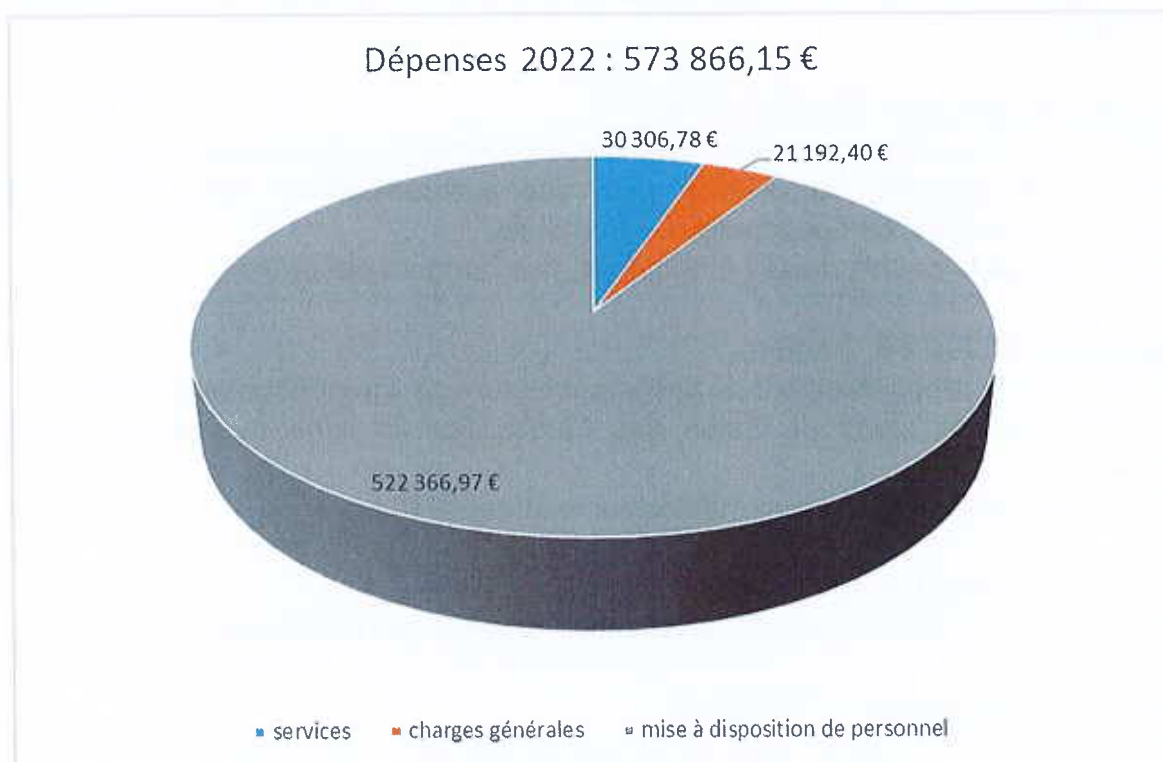
L'augmentation 2022 vient du fait :

- de la régularisation de cotisation 2021 d'une ASA (+ 1 700 €) ;
- de l'extension d'adhésion d'une ASA (+340 €) ;
- des révisions de prix.



- Les dépenses réalisées

dépenses	libellé	ap VC et BS	dont ASA	mandats	IT05	ASA
011 0202 611	services (labo, AWS, ARD...)	38 947,58		30 306,78	30 306,78	
01102026135	location mobilière	1 087,00		1 087,00	1 087,00	
011 0202 6161	primes d'assurances	3 720,20		3 720,20	3 720,20	
011 0202 6182	documentation	417,00	308,00	417,00	109,00	308,00
011 0202 6183	formation	5 240,00		5 240,00	5 240,00	
011 0202 6234	réceptions	1 552,22		36,22	36,22	
011 0202 6236	catalogues, imprimés, publication	6 180,00		4 700,00	4 700,00	
011 0202 6238	divers	1 220,00		1 016,00	1 016,00	
011 0202 637	autres impôts et taxes	100,00		100,00	100,00	
65 0202 6541	créances en non valeur	0,40		0,20	0,20	
65 0202 6568	autres participations	30,00		30,00	30,00	
65 0202 65811	license JVS	4 710,60	4 710,60	4 710,60	4 710,60	4 710,60
65 0202 65888	mise à disposition personnel	523 873,23	193 682,40	522 366,97	329 656,04	192 707,93
67 0202 673	charges exceptionnelles	135,18		135,18	135,18	
		587 213,41	198 701,00	573 866,15	380 847,22	197 726,53



Les services 30 306,78 / 38 947,58 € (après virements de crédits)

L'essentiel des dépenses concernant les analyses du laboratoire au titre de l'assistance technique de l'eau et de l'assainissement.

Le creux de 2019 est dû au confinement pendant la crise sanitaire.

Les prestations d'octobre à novembre 2021 ont été imputées au budget 2022. En revanche, les factures de septembre à décembre 2022 n'ont pas été présentées.

Les primes d'assurances : 3 720,20 €/4 000 €

Pour couvrir ses activités, IT05 se doit d'être assuré. Trois marchés sont en cours :

- Responsabilité civile et risques annexes : PILLIOT (62)
- Véhicules en mission : PILLIOT (62)
- Protection juridique : JOLY (31)

Les nouveaux marchés ont fait baisser les primes, notamment parce qu'en huit ans, il n'y a aucune déclaration de sinistre ou recours à l'assistance juridique.

Un préavis a été donné, en fin d'année 2022, par l'assureur pour la résiliation du contrat responsabilité civile au 31/03/2023.

La documentation 417 €/ 417 €

Il s'agit d'abonnement, d'une part au Dauphiné Libéré (109 €) d'autre part à ASA info (308 €).

La formation 5 240 €/ 5 240 €

1 590 € pour un technicien énergie sur le sujet « la MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre » ;

3 650 € pour 12 personnes concernant « les marchés de prestations intellectuelles et le CCAG-PI »

Annonce et insertion 4 700 €/ 6 180 €

2 000 € pour le guide annuaire de l'Association des Maires des Hautes-Alpes ;

2 700 € de publicités au BOAMP pour des accords-cadres : les dispositifs de retenue, la signalisation horizontale, les granulats.

D'autres accords-cadres devant être lancés, une marge a été prévue.

Réceptions 2 139,22 €/ 3 859 €

1 016 € pour le renouvellement de kakemonos (sur une ligne budgétaire divers) ;

1 087 € pour le stand du Salon des Maires (sur la ligne budgétaire location mobilière) ;

36,22 € des fournitures consommables sur le stand d'IT05.

Autres impôts et taxes 100 €/ 100 €

100 € ont été honorés au titre de la cotisation foncière des entreprises.

Créance en non-valeur 0,20 €/ 0,40 €

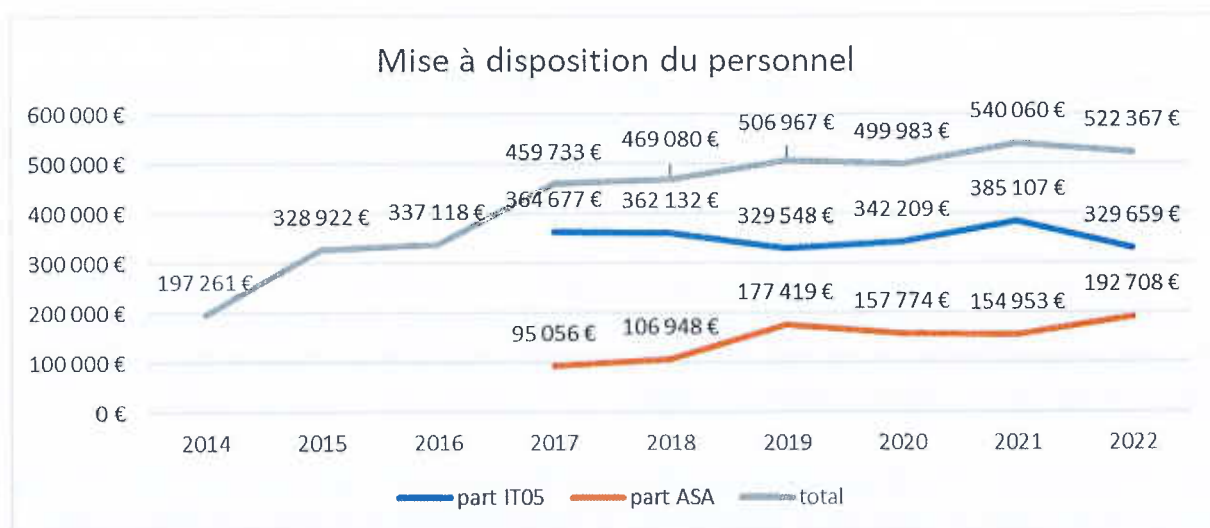
Par décision du 25 octobre 2022, le Conseil d'Administration a admis 0,20 € en non-valeur, somme pour laquelle la mise en recouvrement s'avère impossible en raison du montant inférieur au seuil de poursuite, concernant la cotisation de la Commune de RÉALLON de 2021, d'un montant de 462,60 € TTC.

Licence 4 710,60 € / 4 710,60 €

Il s'agit du remboursement au Département, des frais de logiciels pour la gestion des ASA (un abonnement et maintenance auprès de JVS Mairistem).

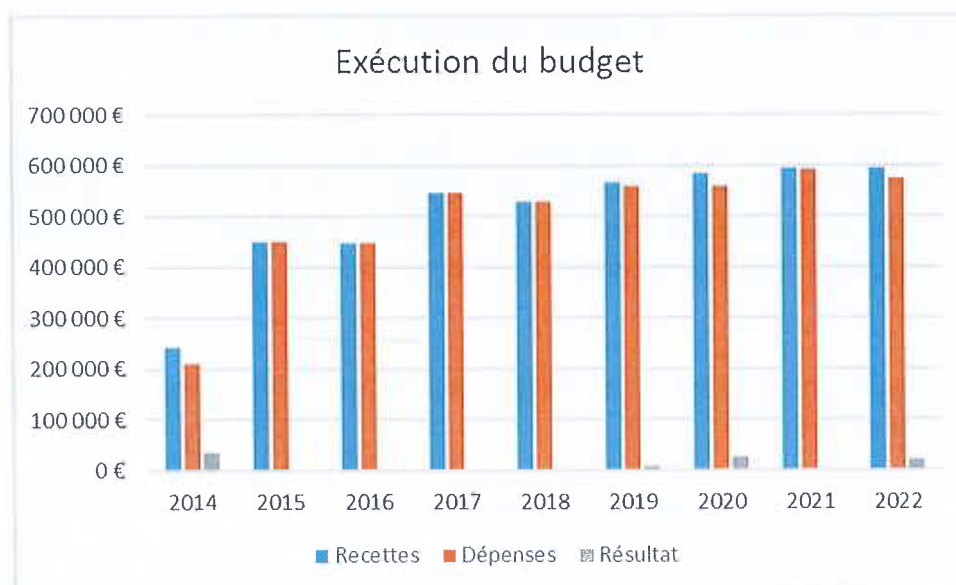
Mise à disposition du personnel 522 366,97 €/ 523 873,23 €

240 633,53 € pour le personnel qui dispose de conventions nominatives (salaires + charges patronales) ;
 239 981,67 € pour les autres personnes qui interviennent pour IT05, selon leur déclaration de temps passés et sur la base des coûts par catégorie :



- **Le compte administratif** ne comporte que des mouvements et écritures en section de fonctionnement qui s'établissent comme suit pour l'exercice :

Résultat de clôture 2021	1 213,41 €
Recettes	594 978,71 €
Dépenses	573 866,15 €
Résultat de clôture 2022	21 112,56 €



II 6) Les difficultés rencontrées

II 6) a) Un service qui peut s'avérer partiel dans certains domaines

Achats publics :

En raison de la charge de travail du service « achats publics » du Département , l'accompagnement des adhérents est fait de façon ponctuelle et partielle. Les services thématiques auraient également besoin d'un référent sur lequel pouvoir s'appuyer.

En outre la création et la gestion administrative de comptes sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics, AWS, est assurée par la gestionnaire d'IT05, depuis octobre 2019, sans pouvoir répondre aux demandes d'assistances qui sont très nombreuses et demeurent sans suite.

Les interventions de la gestionnaire administratives d'IT05 représentent 90 (157 en 2021) échanges au titre de la plateforme de dématérialisation des marchés publics ; la baisse s'explique par une absence de la gestionnaire près de 2 mois en fin d'année)

Les interventions du service achat public ne sont pas comptabilisées.

Irrigation agricole

L'ingénieur en irrigation agricole est le seul à assurer le suivi des dossiers techniques alors qu'avec la crise climatique, les demandes des ASA se multiplient

Energie

Le service est très sollicité et les délais s'allongent considérablement

Eau

Comme indiqué dans le paragraphe ci-dessus concernant cette thématique, l'absence de 2 personnes a entraîné une réduction du traitement des dossiers (qui sont repoussés, ou parfois refusés). Il est à signaler également le manque de bureau d'études assurant la maîtrise d'œuvre dans ce domaine ;

Bâtiment

Les demandes se multiplient et le référent doit prioriser les demandes et assurer un service « minimum ».

II 6) b) Les délais de réponse

Les délais de réponse d'IT05 ne sont pas toujours satisfaisants (selon les domaines) et certains adhérents en font parfois la remarque.

Ce problème s'explique par la difficulté de concilier le travail quotidien des agents départementaux avec les dossiers IT05. Ces derniers constituent un surcroît de

travail qu'il est parfois difficile de rajouter au travail quotidien. Il n'y a en général pas de problème particulier de délai avec les agents travaillant à 100% pour IT05.

II 6) c) Les remontées d'informations

Dans certains domaines la remontée d'informations ne se fait pas, faute de temps et/ou d'organisation : difficulté à identifier le temps passé, difficulté à avoir connaissance de l'ouverture même des dossiers (certains adhérents s'adressant directement aux référents).

Bien entendu, l'objectif est, a minima, de réduire ces difficultés récurrentes.

III - BILAN DU PROGRAMME 2022

Plusieurs actions avaient été identifiées dans le programme 2022. Certaines ont pu aboutir, d'autres pas :

1) Des réunions d'information et de réseaux

- Initier des réseaux de collectivités par strate de population

La directrice n'a pas été en mesure d'initier ce réseau.

- Programmer des réunions d'information sur des sujets d'actualité

* En partenariat avec l'Agence de l'Eau :

- Un accompagnement aux télédéclarations des prélèvements d'eau : **réunion réalisée le 17 mars 2022 sur le site Saint-Louis.**

- Un accompagnement aux mutualisations de moyens (techniques, humains et financiers) entre les services eau-potable et/ou assainissement collectif de plusieurs collectivités. **Une réunion a eu lieu le 1^{er} décembre entre les communautés de communes et les syndicats ayant la compétence eau pour échanger sur le transfert de compétences (enjeux, problématiques, etc.).**

* Les contraintes réglementaires spécifiques au Département (Loi sur l'eau, Natura 2000, PPR, etc.) mais aussi la gestion des « risques » (notamment risques naturels en montagne) : **non réalisé.**

* Les actes authentiques administratifs (vente/servitude) et leur publication : **non réalisé.**

* L'Énergie sur les thèmes suivants :

- Rénovation énergétique des bâtiments et application du décret « tertiaire » : Enjeux et obligations pour des réductions de consommation pour les bâtiments publics, calcul du référentiel de consommation, complétude de la plateforme de suivi OPERAT, élaboration d'un programme d'action, etc. : **3 réunions décentralisés réalisés avec grand succès sur les territoires.**

- Production d'énergie renouvelable électrique : le photovoltaïque et ses déclinaisons (toiture, au sol, ombrières, parcs au sol, etc.) cadre régional, constitution de grappes, solutions de portage, opportunité pour les collectivités : **réunion finalement organisée par le Département dans le cadre du grand prix départemental de la construction durable.**

- Production de chaleur renouvelable : chaufferie et réseaux de chaleur bois, solaire thermique, pompe à chaleur, chaleur fatale, méthanisation. Intérêt et opportunité pour les collectivités, atouts du contrat d'objectif signé entre le Département et l'ADEME. **IT05, par l'intermédiaire d'un référent de la Mission Energie a contribué à :**

- la formation réalisée par la Mission Régionale Bois Energie (MRBE) sur le bon fonctionnement des chaufferies bois, le 22 février à Savines-le-Lac ;
- la rencontre régionale bois énergie organisée par la MRB le 24 juin 2022 à LARDIER ET VALENCA.

2) La centrale d'achats

Compte-tenu de l'intérêt manifesté pour la centrale d'achats, les statuts d'IT05 ont été modifiés lors de l'assemblée générale du 3 mai 2022 pour assurer la sécurité juridique de la centrale d'achat, et la mise en place d'un règlement de la CAO d'IT05 voté lors du Conseil d'Administration du 22 mars.

- Multiplier les propositions aux adhérents sur la base du renouvellement des marchés départementaux ; étaient prévus dans le courant de l'année 2022, les accords-cadres suivants :

- La maintenance et les travaux de signalisation horizontale (renouvellement) ;
- La fourniture et pose de dispositifs de retenue (renouvellement) ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux enrobés (nouvel accord-cadre au nom d'IT05) ;
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux de granulats (nouvel accord-cadre au nom d'IT05).

Tous ont été lancés et attribués, à l'exception du marché « enrobés » car seule 3 communes avaient manifesté leur intérêt.

3) Les évolutions de la gestion d'IT05

Établir une feuille de route sur les évolutions d'IT05 au regard des observations qui ont été apportées à l'audit interne des huit années d'existence d'IT05.

D'ores et déjà pour 2022, peuvent être proposées sur le fonctionnement interne d'IT05 :

- la simplification des règles de mise à disposition du personnel départemental ;
- la mise en place d'un outil d'enregistrement des demandes pour améliorer la traçabilité des dossiers.

La feuille de route a été amorcée mais non finalisée.

Le Département souhaite disposer d'informations plus précises avant d'envisager une simplification de la mise à disposition du personnel. Il ressort cependant que les coûts établis à la ½ journée par catégorie d'agents est plutôt bon.

Pour l'outil d'enregistrement des demandes, l'ensemble des besoins ont été recensés, et le cahier des charges a été établi pour que la Direction du Numérique du Département puisse proposer un outil adapté.

4) Petites Villes de Demain (PVD)

Le programme d'activité 2022 prévoyait que les PVD pourraient donc bénéficier de l'assistance d'IT05, notamment pour élaborer les différents cahiers des charges nécessaires au recrutement des bureaux d'études. Cette assistance demandant une complémentarité entre les différents services référents d'IT05, il était prévu d'organiser au mieux ce réseau de référents.

En réalité, aucune PVD n'a sollicité IT05, si ce n'est pour des conseils préalables. Les chargés de missions recrutés par les communautés de communes semblent être suffisamment outillés et compétents pour remplir leur mission de façon autonome.

IV - PROGRAMME 2023

Les actions suivantes peuvent être proposées pour l'année 2023 :

1) Développer les accords-cadres

Outre les accords-cadres « actifs » ci-dessus cités, d'autres pourraient être proposés en 2023 :

Marchés topographie

Ce marché qui est en cours de consultation et devrait être notifié pour la mi-2023 proposera des missions de géomètres : levés topographiques, plans parcellaires, documents d'arpentage pour division de parcelles, contrôles topographiques de chantier, etc.). Il est constitué de trois lots géographiques.

Marché granulés/bois déchiqueté

Compte tenu du prix croissant de l'énergie, ce type de marché semble intéresser un certain nombre d'adhérents. L'objectif est de disposer d'un accord-cadre pour la prochaine saison de chauffe. Cet objectif ne pourra se réaliser cependant que si les agents du service référent disposent du temps nécessaire au montage de ce marché.

Fourniture de bureaux/papier

Bien qu'aucun sondage n'ait encore été réalisé à ce sujet auprès des adhérents, un accord-cadre pour ce type de fourniture paraît intéressant.

Téléphonie/informatique

Les accords-cadres concernant la téléphonie (fixe, data, mobile) arrivent à échéance à l'automne 2023. IT05 adhère depuis le 1^{er} janvier 2023, à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH), pour bénéficier de :

- l'accord-cadre « services de télécommunications et prestations associées », jusqu'au 3 janvier 2025 ;
- l'accord-cadre « ELODI - Distribution de logiciels et prestations de services associées », jusqu'au 2 février 2024. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un accord-cadre IT05, cette adhésion à la CAIH permettra aux adhérents de bénéficier de tarifs avantageux.

Achat et fourniture de matériel lié à la télésurveillance

Un premier sondage auprès des adhérents en début d'année n'a pas été concluant. Compte-tenu du travail que représente le lancement d'un marché, ce dernier ne sera réalisé que si d'autres adhérents manifestent leur intérêt.

Plateforme de publicité et logiciel de marchés publics

Le contrat avec la plateforme AWS (plateforme de dématérialisation des marchés publics) arrive à échéance à la fin de l'année. Il sera donc nécessaire de travailler sur un nouveau contrat, en parallèle d'un logiciel de marchés publics qui pourrait être également ouvert à tous les adhérents.

- Signalétique et balisage pour les espaces naturels, sites et itinéraires

Un marché à bons de commande sur le même principe que celui des infrastructures routières pourrait être proposé, pour éviter aux gestionnaires de site d'avoir à passer des marchés spécifiques.

2) Développer les domaines d'intervention

Offre numérique

L'objectif sur 2023 est de faire évoluer l'offre numérique avec un panel de services plus large. La fiche « développement numérique » va donc être mise à jour avec la suppression de « mes démarches en ligne » et la proposition de nouveaux axes d'accompagnement, notamment en matière d'i-inclusion, d'aménagement numérique, de Gestion Relation Usagers (GRU), de cybersécurité, d'open data, de centrale d'achats logiciels et d'accompagnement.

Pour réaliser ces missions, la Direction du Numériques des usages des Moyens et des Relations Citoyennes accueille depuis le 1^{er} février 2023, M. Louison SARLIN-MAGNUS, Chef de projet Ingénierie numérique ; il sera en charge des demandes des adhérents.

Espaces naturels, sites et itinéraires

L'objectif est également de faire évoluer ce domaine d'activité :

- Observatoire de fréquentation des sports de nature :

Poursuivre le développement de l'observatoire de fréquentation des sports de nature initié en 2022 en proposant aux adhérents une analyse de fréquentation basée sur les données issues de la flotte départementale d'éco-compteurs, sur les données de flux GPS via Outdoorvision. Il s'agit d'apporter un outil d'aide à la décision en amont de projets d'aménagement.

- Signalétique et balisage des itinéraires :

Mettre en place un marché à bons de commande ci-dessus visé.

Dans le cadre des activités de pleine nature, il est également proposé de développer les pré-diagnosics, l'aide à la rédaction de cahiers des charges pour recrutement d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'œuvre (MOE).

3) Des réunions d'information et de réseaux

- Les contraintes réglementaires spécifiques au Département (Loi sur l'eau, Natura 2000, PPR, etc.) mais aussi la gestion des « risques » (notamment risques naturels en montagne).

- Les actes authentiques administratifs (vente/servitude) et leur publication.
- La Cybersécurité/l'open data
- Sur la thématique Énergie et en lien avec le CAUE :
 - maîtrise de l'Énergie dans le cadre des nouveaux quartiers,
 - participation et apport technique à la table ronde du grand prix départemental de la construction durable.
- Une réunion réunissant les ASA pour échanger sur les sujets d'actualité (demande de M. CHAIX)

4) Formaliser les partenariats

Dans certains domaines d'activités, l'offre d'assistance territoriale est multiple. C'est le cas dans le domaine de « l'énergie » pour lequel Territoire d'Énergie 05 est susceptible d'intervenir, mais également dans le domaine des « bâtiments » où le CAUE a également un rôle à jouer.

Afin que l'ensemble des adhérents puissent bénéficier d'un service clair, complet et coordonné, des conventions de partenariats pour définir les rôles de chacun sont envisagées avec ces deux structures.

5) Gestion d'IT05

- Mise en place d'un outil d'enregistrement automatique des demandes permettant un suivi des dossiers par les référents mais aussi par les adhérents.
- Développement du site extranet d'IT05 pour permettre un meilleur partage de l'information : les adhérents pourraient ainsi retrouver plus facilement les documents dont ils ont besoin (les accords-cadres en cours, les notes sur différents sujets, les fiches thématiques, etc.) mais aussi retrouver des informations sur des sujets d'actualités.
- Finalisation de la feuille de route sur les évolutions d'IT05 au regard des observations qui ont été apportées à l'audit interne des huit années d'existence d'IT05, avec notamment :
 - la mise en place des réseaux de collectivités par strate de population,
 - une réflexion sur la possibilité de réaliser de la maîtrise d'œuvre (avantages /inconvénients/ coût/risques/domaines).

